



Insurance &
Risk Finance
Facility



Insurance Innovation Challenge (IIC) du PNUD et ICMIF



Lignes directrices pour les candidats

www.icmiffoundation.org/insurance-innovation-challenge

Contents

1. Insurance Innovation Challenge (IIC) du PNUD et ICMIF	2
1.1 Justification et objectif	2
1.2 Prix et budget	3
1.3 Durée	4
1.4 Pays cibles et bénéficiaires	4
1.5 Domaines d'intervention	4
1.6 Critères d'éligibilité	5
2. Processus de candidature et de sélection	6
2.1 Comment postuler	6
2.2 Selection and evaluation process	6
2.3 Décision d'attribution	7
3. Mise en œuvre et suivi des projets	8
3.1 Mise en œuvre des projets	8
3.2 Suivi des projets	8
3.3 Déboursement des fonds	9
4. Évaluation IIC	10
Liste des documents du dossier de candidature	10
Des questions?	10



Glossaire

Candidature - Ensemble de documents avec un format prédéfini, y compris un formulaire de candidature et des annexes soumis à l'IIC en temps opportun et conformément aux Lignes directrices pour les candidats.

Demandeur - Entité soumettant une demande à l'IIC. Dans le cas de consortiums ou de partenaires, il s'agit du candidat principal avec lequel l'équipe de projet IIC s'engagera et signera éventuellement un accord IIC.

Récompense - Le montant financier (jusqu'à 100 000 USD) octroyé au bénéficiaire pour la mise en œuvre du projet.

Bénéficiaire(s) - Le(s) candidat(s) retenu(s) - L'entité qui signe l'accord IIC et est responsable de la mise en œuvre du projet.

Équipe de projet IIC - l'équipe composée de représentants de la Insurance & Risk Finance Facility (IRFF) du PNUD et de la Fondation ICMIF chargée de la supervision et de la gestion de l'IIC.

Accord IIC - L'accord entre le bénéficiaire et la Fondation ICMIF régissant l'attribution financière et les responsabilités du bénéficiaire pendant la mise en œuvre du projet.

Projet - Le projet mis en œuvre par l'entité conformément à la demande et financé par l'IIC. Le projet comprendra toutes les étapes nécessaires pour développer un programme d'assurance inclusif et produire les résultats requis tels que définis dans l'accord IIC. L'objectif de ce projet sera de développer l'assurance inclusive.

Budget du projet - Le budget total du projet, comprenant jusqu'à 100 000 USD de la subvention, et tout fonds de contrepartie provenant d'autres sources, par exemple des contributions en nature, soumis dans le cadre de la candidature. Un cofinancement de 50 % est obligatoire. L'IIC soutiendra jusqu'à quatre projets.

Document de projet - Comprend la hiérarchie convenue des objectifs du projet, y compris des indicateurs mesurables et vérifiables, des activités et un budget détaillé. Le document de projet sera co-développé avec l'équipe de projet IIC après sélection.

Plan de projet - Description détaillée des activités du projet incluses dans le formulaire de candidature, dans le cadre de la candidature.

Comité de sélection - Présidé par le Fonds d'assurance et de financement des risques du PNUD, le comité évalue les candidatures éligibles et décerne les prix.

Produits d'assurance simples - L'IIC se concentrera sur la mise à l'échelle de produits d'assurance inclusifs simples dans les économies en développement, tels que les produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie.

Objectifs de développement durable (ODD) - Les ODD font référence à 17 objectifs de développement durable adoptés par tous les États membres des Nations Unies en 2015. Ils fournissent un plan commun pour la paix et la prospérité des personnes et de la planète, maintenant et à l'avenir. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté et aux autres privations doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et en travaillant à la préservation de nos océans et de nos forêts.

Pour en savoir plus sur les ODD, vous pouvez visiter le site internet : [Objectifs de développement durable \(ODD\)](#)

PNUD ICMIF Insurance Innovation Challenge (IIC) - Créé par la Insurance & Risk Finance Facility du PNUD et la Fondation ICMIF dans le but d'aider les assureurs mutuels et coopératifs à développer des produits d'assurance innovants, abordables et inclusifs qui répondent spécifiquement aux besoins des ménages actuellement mal desservis dans les économies en développement.

1. Insurance Innovation Challenge (IIC) du PNUD et ICMIF

1.1 Justification et objectif

La Insurance & Risk Finance Facility du PNUD et la Fondation ICMIF ont un objectif commun d'étendre la couverture d'assurance inclusive.

L'objectif primordial de l'IIC est de renforcer la résilience financière des communautés mal desservies dans les économies en développement par le biais d'assureurs coopératifs et mutualistes, compte tenu de leur proximité avec les organisations sociales et communautaires, et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment :

ODD 1 Pas de pauvreté

ODD 2 Faim Zéro

ODD 3 Bonne santé et bien-être

ODD 5 Égalité entre les sexes

ODD 8 Travail décent et croissance économique

ODD 10 Inégalités réduites

ODD 11 Villes et communautés durables

L'objectif immédiat de l'IIC est de développer les programmes d'assurance inclusifs existants, en particulier ceux qui mettent l'accent sur les femmes, l'innovation, la durabilité et qui ont un impact démontrable sur les communautés mal desservies.

L'IIC contribuera également aux aspirations du [InsuResilience Global Partnership 2025](#).



1.2 Prix et budget

L'équipe du projet d'IIC sollicitera des idées et des solutions innovantes pour développer les programmes d'assurance inclusifs existants qui renforcent la résilience financière des personnes dans les économies en développement qui n'ont actuellement pas accès à une protection d'assurance.

Le comité de sélection de l'IIC attribuera jusqu'à 100 000 USD par projet sélectionné. Les candidats doivent compléter ces fonds par un cofinancement en nature et/ou financier de 50 % pour le projet.

Le prix et le cofinancement seront utilisés par le bénéficiaire pour financer la mise à l'échelle d'un programme d'assurance inclusif existant. Les coûts typiques qui peuvent être couverts par l'IIC peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- Éducation et formation des membres sur l'assurance et la réduction des risques.
- Mise en place de nouveaux canaux de distribution.
- Salaires du personnel direct du projet à plein temps sur une base d'élimination.
- Frais de déplacement, fournitures de bureau et autres dépenses directement liées à la mise en œuvre du projet.
- Logicielles, outils digitaux et technologies avec une contribution pour l'efficacité et un impact démontrables sur la mise à l'échelle du projet.

Les dépenses indiquées ci-dessus doivent être saisies dans le budget du projet (en utilisant le modèle fourni - Annexe 2) et doivent être clairement justifiées conformément aux objectifs du projet.

La contribution de l'IIC au budget du projet ne peut pas dépasser 100 000 USD. Les dépenses éligibles sont celles conformes au budget du projet et réalisées à la fin du projet. Tous les paiements seront effectués à l'avance sur une base trimestrielle sous réserve que des informations adéquates soient fournies en temps opportun conformément à l'accord IIC.

Si le bénéficiaire a besoin des services de sous-traitants pour exécuter des obligations dans le cadre du projet, le bénéficiaire doit obtenir l'approbation écrite préalable de l'équipe de projet IIC. Tous les accords avec des sous-traitants ou des tiers doivent contenir une disposition selon laquelle le(s) sous-traitant(s) ou les tiers ne conserveront pas la propriété de toute nouvelle propriété intellectuelle ou savoir-faire qui pourrait être créé au cours de la mise en œuvre du projet.

Les dépenses qui ne seront pas prises en compte pour le financement de l'IIC comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Coûts associés au développement de produits ou aux programmes pilotes.
- Paiements de primes, de sinistres et de réassurance.
- Paiements de commissions ou d'incitations.
- Achat d'immobilisations.
- Coûts associés aux séminaires et conférences non liés à la mise en œuvre du projet.
- Voyage international.
- Coûts de plaidoyer.
- Impôts et taxes de toute nature.
- Recherche.

Les candidats devront soumettre un budget de projet (en utilisant le modèle fourni - voir l'annexe 2) avec leurs candidatures.

1.3 Durée

L'implémentation du projet doit être réalisée dans un délai de 24 mois. Un projet sera considéré comme achevé lorsque les résultats tels que définis dans l'accord IIC seront achevés.

Pour chaque projet, le livrable clé sera un rapport de fin de projet présentant l'atteinte des objectifs du projet et les enseignements tirés.

1.4 Pays cibles et bénéficiaires

Comme indiqué dans les critères d'éligibilité (voir 1.7), l'équipe de projet de l'IIC accepte les candidatures de tout assureur coopératif et mutualiste situé dans un pays bénéficiant du statut d'aide publique au développement (APD).

Les organisations (et/ou les individus de l'organisation) ne doivent pas figurer sur la liste des sanctions des Nations Unies ou entreprendre des activités qui violent les sanctions des Nations Unies.

Les candidats doivent être en mesure de démontrer un programme d'assurance inclusif existant qui a fonctionné pendant au moins un an et qui a le potentiel d'évoluer.

La IIC soutiendra des projets axés sur les ménages ou les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) mal desservis/sas accès à l'assurance, et plus particulièrement sur les femmes, en tant que principales bénéficiaires dans les économies en développement.

1.5 Domaines d'intervention

Lors de la rédaction de la candidature, les candidats doivent accorder une attention particulière à l'innovation, à l'échelle et à la répliquabilité, à l'impact sur le développement, au genre et à la durabilité.

Cela se reflète dans les critères d'éligibilité (voir 1.7) et les critères d'évaluation (voir 2.2).





1.6 Critères d'éligibilité

Qui peut postuler ?

Une organisation est éligible si elle répond aux critères suivants :

- Situé dans un pays bénéficiant du statut d'aide publique au développement (APD). L'organisation (et/ou les individus de l'organisation) ne figurent pas sur la liste des sanctions des Nations Unies (ONU) ou n'entreprennent pas d'activité qui viole les sanctions de l'ONU.
- Enregistré en tant que coopérative/mutuelle ou toute autre entité qui suit la structure et les principes de la mutuelle.
- Légalement autorisé à vendre une assurance mutuelle/coopérative inclusive ou à fournir des produits de type entraide à leurs membres.
- Exploitation depuis au moins trois ans et fait preuve d'une stabilité financière soutenue.
- L'organisation implémentera le projet au-delà de la période de financement pour atteindre la viabilité financière.

Quels projets peuvent être financés ?

Un projet est admissible à un financement si :

- Les bénéficiaires cibles sont les ménages mal desservis/non assurés ou les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).
- Le produit est simple, facilement accessible et abordable.
- Le produit a été testé sur le marché et montre que l'initiative deviendra financièrement viable à long terme.
- Il est établi depuis au moins un an et démontre un potentiel d'extension.
- Le projet a un impact démontrable sur la vie et les moyens de subsistance de la population cible, en particulier les femmes, et renforce la résilience de la communauté.
- Le projet implique un degré d'innovation dans son approche.
- L'accompagnement nécessaire à l'initiative n'excède pas deux ans (24 mois).
- Les fonds demandés ne dépassent pas 100 000 USD sur la période de deux ans.

2. Processus de candidature et de sélection

2.1 Comment postuler

Suivez [ce lien](#) pour accéder au dossier de candidature.

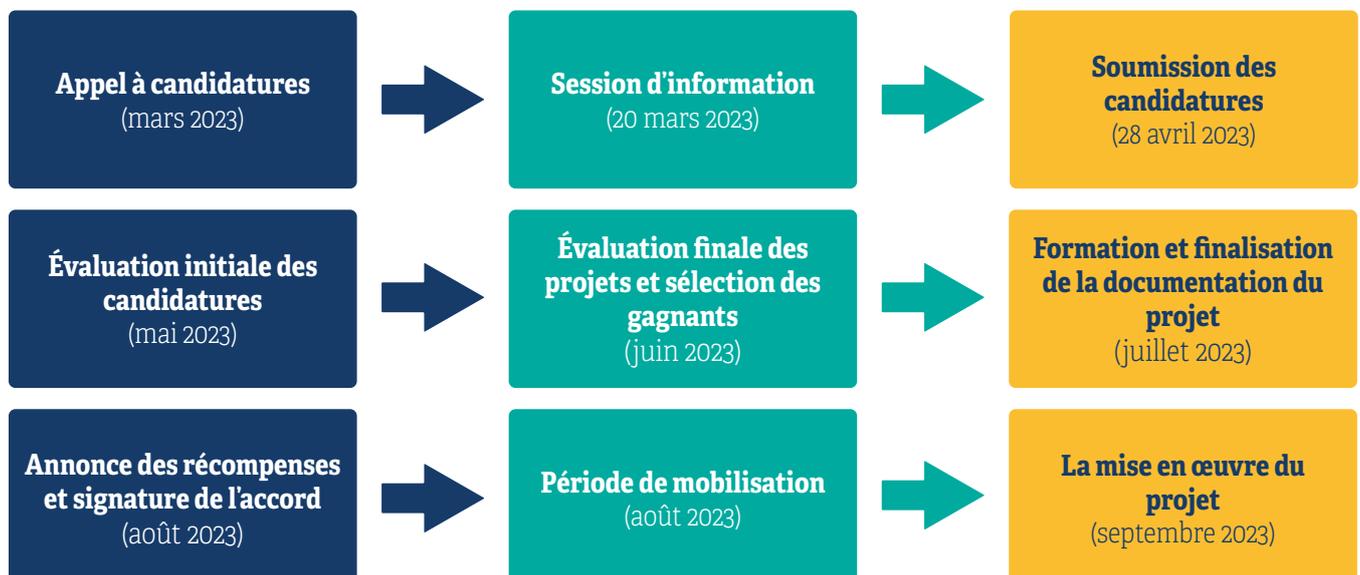
Lisez attentivement les *Lignes directrices pour les candidats* et suivez les instructions pour remplir et soumettre une demande avant la date limite.

La date limite de soumission des candidatures est le 28 avril 2023 à 12h00 BST.

Règles générales pour les candidatures :

- A. Chaque entité peut soumettre plus d'une candidature, mais une seule par entité peut être sélectionnée pour un prix lors de cette ronde de financement.
- B. Les soumissions reçues après la date limite ne seront pas prises en compte.
- C. Les candidatures doivent être soumises à l'aide du formulaire de candidature et des modèles de budget fournis. Les demandes soumises dans un format différent ne seront pas prises en considération.
- D. Les candidatures qui dépassent le nombre maximum de pages (12 pages hors pièces jointes) ne seront pas prises en considération.
- E. Tous les documents et annexes requis doivent être soumis avec le formulaire de candidature avant la date limite. Les documents soumis après la date limite ou les demandes incomplètes ne seront pas pris en compte.
- F. La demande et les pièces justificatives doivent être fournies sous forme électronique. Des copies papier des pièces justificatives peuvent être demandées.
- G. Une diligence raisonnable supplémentaire des candidats peut être requise avant la décision d'attribution.

2.2 Selection and evaluation process



Le processus de sélection des projets comprend deux étapes.

Étape 1 : Présélection

Toutes les candidatures complètes soumises avant la date limite seront examinées en fonction des critères d'éligibilité (voir 1.7). Pour les candidats qui ne réussissent pas cet examen initial, le processus de sélection se termine ici. Ils seront informés de la décision par e-mail. Les candidatures répondant aux critères d'éligibilité sont approuvées pour la deuxième étape.

Étape 2 : Évaluation du projet et décision de financement.

Seules les candidatures éligibles et complètes seront évaluées par un comité de sélection de cinq membres qui sera présidé par l'IRFF du PNUD. Ceux-ci seront évalués selon les critères d'évaluation suivants :

- Mise à l'échelle et réplique 20 %
- Genre 20 %
- Impact sur le développement (social, économique et environnemental) 15 %
- Durabilité 15 %
- Degré d'innovation 15 %
- Capacité de gestion de projet 10 %
- Budget & rapport valeur 5 %

Les quatre candidats les mieux classés au-dessus de 60 % sont prioritaires pour un financement potentiel.

2.3 Décision d'attribution

Les candidatures dûment remplies, soumises avant la date limite et ayant réussi le contrôle d'éligibilité seront évaluées (voir 2.2) et classées en fonction de la note d'évaluation par le comité de sélection.

Les prix sont décernés par le comité de sélection en fonction du classement. Un maximum de quatre projets remporteront un prix, en fonction de la qualité des candidatures soumises.

Les gagnants recevront une formation et un soutien pour élaborer un document de projet.

Une fois le document de projet achevé de manière satisfaisante, l'accord IIC sera signé et l'attribution annoncée. Si le document de projet est inadéquat ou si l'organisation ne coopère pas, le prix sera transmis à l'entité suivante sur la liste de classement du comité de sélection du PNUD au-dessus de 60 %.

Les candidatures non sélectionnées pour un prix seront informées de la décision par e-mail une fois l'évaluation et la décision d'attribution terminées.



3. Mise en œuvre et suivi des projets

3.1 Mise en œuvre des projets

Le bénéficiaire doit mettre en œuvre le projet avec soin et efficacité conformément au plan de projet et au budget du projet, en respectant les dispositions de l'accord IIC.

Tout écart important par rapport au plan de projet (par exemple, changements d'échéanciers ou jalons proposés à atteindre) nécessite le consentement écrit préalable de l'équipe de projet IIC.

3.2 Suivi des projets

Le but du suivi est : (i) d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre du projet en termes d'activités envisagées et des résultats du projet, et (ii) de s'assurer que les dépenses financières sont conformes au budget du projet pour la période donnée.

Les méthodes de suivi comprennent des rapports trimestriels soumis et des appels trimestriels entre le bénéficiaire et l'équipe de projet IIC pour fournir des actualisations sur la mise en œuvre du projet.

Le suivi garantira également que les informations clés sont collectées et suivies afin que les progrès du projet IIC puissent être mesurés.

Le lauréat doit :

- Adhérer à toutes les exigences du PNUD, de la Fondation ICMIF, de protection des données, de communication et de visibilité.
- Soumettre des rapports trimestriels et participer aux appels trimestriels.
- Organiser des visites d'évaluation tous les six mois.
- Participer et organiser le projet d'une réunion d'examen annuelle avant la fin de l'année 1.
- Préparer un rapport de fin de projet.
- Partager les connaissances et les expériences de mise en œuvre du projet par le biais de rapports et de communications réguliers.

3.3 Déboursement des fonds

Le déboursement des fonds sera effectué sur une base trimestrielle pour les activités prévues à venir, comme indiqué dans le document de projet et en tenant compte de l'utilisation réelle du budget.

Le bénéficiaire est autorisé jusqu'à dix pour cent (10 %) des variations de dépenses par rapport au budget total du projet dans l'une des principales catégories budgétaires. Si les variations des dépenses liées à une catégorie budgétaire majeure devaient dépasser dix pour cent, une demande écrite de réaffectation des fonds doit être soumise à l'équipe de projet IIC pour approbation. Le montant total de l'aide financière ne peut pas dépasser 100 000 USD.

Dans le cas où le bénéficiaire manque à l'une de ses obligations en vertu de l'accord IIC, l'équipe de projet IIC n'aura aucune obligation d'émettre un paiement supplémentaire à la résiliation du présent accord IIC et peut, à sa seule discrétion, exiger que tous ou toute partie des paiements effectués par l'équipe de projet IIC au bénéficiaire soit remboursée à l'équipe de projet IIC.



4. Évaluation IIC

Toutes les informations recueillies tout au long de la mise en œuvre des projets seront analysées et utilisées pour mesurer le succès de l'IIC. Toutes les informations, et en particulier les leçons apprises, seront collectées, analysées et agrégées.

Liste des documents du dossier de candidature

01 – Dépliant d'appel à candidatures

02 – Lignes directrices pour les candidats (ce document)

03 – Formulaire de demande (comprend les instructions ainsi que l'annexe 1 – Déclaration)

04 – Annexe 2 Modèle de budget

Tous les documents peuvent être téléchargés [ici](#).

Des questions?

Veillez nous contacter par email (foundation@icmif.org) pour tout problème ou question, nous ferons de notre mieux pour vous répondre dans les meilleurs délais.

Veillez inclure « IIC » et le nom de l'organisation dans la ligne d'objet. Nous examinerons les questions entrantes jusqu'au 26 avril 2023 à 12h00 BST.

Consultez [cette page Web](#) pour les mises à jour et les annonces.

La section Foire aux questions (FAQ) sera compilé après la séance d'information en ligne.

L' équipe du projet IIC organisera une session d'information en ligne sur l'IIC le 20 mars 2023 à 09h00 GMT ([cliquez pour vous inscrire](#)).



Insurance &
Risk Finance
Facility

